

MODIFICATION N° 1 datée du 11 juillet 2024

apportée au PROSPECTUS SIMPLIFIÉ daté du 24 mai 2024 (le « prospectus ») du Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, série A (le « Fonds »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs spécifiquement définies, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1. Introduction

Le prospectus est par les présentes modifié afin de refléter le retrait d'un sous-gestionnaire de portefeuille à l'égard d'une partie des actifs du Fonds.

2. Modifications au prospectus

Le 11 juillet 2024, le gestionnaire de fonds a annoncé le retrait de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à titre de sous-gestionnaire d'une partie des actifs du Fonds.

Les actifs du Fonds sont gérés en partie par Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., à titre de sous-gestionnaire de portefeuille, alors que le gestionnaire de fonds continue d'assurer à l'interne la gestion de la balance des actifs du Fonds, à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Le prospectus est modifié de la façon suivante :

- (a) Dans la première partie du prospectus, intitulée **Information générale concernant tous les organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Responsabilité de l'administration des Fonds**, la rubrique **Sous-conseillers en valeurs** est modifiée, aux pages 8 et 9 du prospectus, par le retrait dans son entièreté du paragraphe intitulé « *Beutel, Goodman & Compagnie Ltée* ».
- (b) Dans la deuxième partie du prospectus, intitulée **Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende**, la rangée intitulée **Sous-gestionnaires de portefeuille** du tableau de la rubrique **Détails du Fonds** (au-dessus du titre de la rubrique **Dans quoi le Fonds investit-il?**), à la page 61 du prospectus, est remplacée par ce qui suit :

Sous-gestionnaire du portefeuille	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (Montréal, Québec) (en partie)
--	--

- (c) Dans la deuxième partie du prospectus, intitulée **Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende**, la nouvelle première puce suivante est ajoutée sous le titre **Nom, constitution et historique du Fonds** de la rubrique **Dans quoi le Fonds investit-il?**, à la page 61 du prospectus :
 - Le 11 juillet 2024 – Le gestionnaire de fonds, à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds, a repris sous sa gestion les actifs du Fonds pour lesquels il avait auparavant retenu les services de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à titre de sous-gestionnaire de portefeuille aux termes d'une convention de conseils en placement datée du 6 octobre 2017.

Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts de série A d'un Fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province pertinente.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province, ou consultez un avocat.

ATTESTATIONS DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

(parts de série A)

Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende

(le « **Fonds** »)

La présente modification no. 1 datée du 11 juillet 2024, avec le prospectus simplifié daté du 24 mai 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 11 juillet 2024

FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC., à titre de gestionnaire, de promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

(s) André Sirard

André Sirard
Président du conseil et président
et chef de la direction

(s) David Bergevin

David Bergevin
Vice-président adjoint, Finances et gestion des
risques, agissant également à titre de chef des
finances

Au nom du conseil d'administration de FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC., à titre de gestionnaire, de promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

(s) Alain Dugal

Alain Dugal
Administrateur

(s) Carole Chapdelaine

Carole Chapdelaine
Administratrice

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

(parts de série A)

Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende

(le « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification no. 1 datée du 11 juillet 2024, avec le prospectus simplifié daté du 24 mai 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 11 juillet 2024

FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - GESTION PRIVÉE INC., à titre de placeur principal du Fonds.

(s) André Sirard

André Sirard

Président et chef de la direction